PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU – SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3

1. MISE EN CONTEXTE 4

2. OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET 5

3. DESCRIPTION DU PROJET 6

3.1 Marché Potentiel 6

3.2 Retrait et Prévision des ventes 6

3.3 Situation concurrentielle 7

3.4 Contribution et Aide financière 7

4. PRINCIPALES NORMES TECHNIQUES APPLIQUÉES 8

5. COÛT DU PROJET 9

6. FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE ET IMPACT SUR LES TARIFS 10

7. ANALYSE DE SENSIBILITÉ 11

8. LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS 12

9. CALENDRIER PROJETÉ 13

10. IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL 14

INTRODUCTION

Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») souhaite réaliser un projet d'investissement visant la construction d'une extension de réseau afin de desservir un important client du secteur de la transformation agroalimentaire situé dans la municipalité de St-Denis-sur-Richelieu. En plus de contribuer au maintien économique et à l'amélioration du bilan environnemental de la région de la Montérégie, cette extension pourrait permettre à d'éventuels clients de se raccorder au réseau de Gaz Métro.

La présente demande vise à obtenir l'autorisation de la Régie de l'énergie, conformément à l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (« la Loi »), pour la réalisation du projet d'extension de réseau (« Projet »). En vertu du paragraphe 1° de l'article 1 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie,* une autorisation de la Régie est requise, pour Gaz Métro, pour acquérir, construire ou disposer des immeubles ou actifs destinés à la distribution de gaz naturel dans le cadre d'un projet, dont le coût est de 1,5 M$ ou plus.

1. MISE EN CONTEXTE

Bonduelle Canada Inc., filiale de Bonduelle Amérique du Nord, elle-même filiale du Groupe Bonduelle de France, a des usines dans 18 pays, est présente dans 80 pays à travers le monde et possède 42 sites de production. Bonduelle de France emploie 10 000 collaborateurs, cultive 100 000 hectares par 4 000 producteurs et commercialise quatre marques de produits.

Cette multinationale cultive et traite plus de 335 000 tonnes par an de légumes et légumineuses. Elle opère dans le secteur du détail, du service alimentaire et industriel. Elle distribue ses produits au Canada, aux États-Unis, en Amérique centrale, en Amérique du Sud, dans les Caraïbes et en Europe. Au Canada, l'entreprise est plus connue avec sa marque Artic Gardens, en plus de produire d'autres produits sous licence.

Bonduelle est une des plus importantes industries de transformation agroalimentaire au Canada; elle emploie 750 employés permanents et 1 200 saisonniers. Au Québec elle possède quatre usines, une à Bedford, une à Ste-Martine, une à St-Césaire et la dernière à St-Denis-sur-Richelieu. De plus, elle possède trois usines en Ontario.

L'usine de St-Denis-sur-Richelieu, la plus importante au Canada, reste la seule à utiliser une grande quantité d'huile #6 par défaut d'approvisionnement suffisant d'autres énergies. Toutes les autres usines de Bonduelle Canada Inc. utilisent le gaz naturel après avoir abandonné l'huile #2 et #6.

L'arrivée du gaz naturel à cette usine remplacerait la consommation de 2,8 millions de litres d'huile lourde par an, 53 milliers de litres de propane et permettrait de réduire les gaz à effet de serre (« GES ») de 4 131 tonnes par an.

2. OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET

Le Projet vise les objectifs suivants :

- Desservir un nouveau territoire;
- Raccorder un important client de transformation agroalimentaire;
- Permettre à cette entreprise d'adopter le gaz naturel comme source d'énergie en matière d'approvisionnement énergétique;
- Favoriser la réduction des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques;
- Réaliser de manière rentable un projet d'investissement grandement souhaité depuis plusieurs années; et
- Proposer un tracé d'extension du réseau gazier minimisant les impacts économiques, environnementaux et agricoles.

3. DESCRIPTION DU PROJET

Le Projet est situé dans la MRC de la Vallée du Richelieu, en Montérégie. L'entreprise est installée en bordure la rivière Richelieu, au 540, Chemin des Patriotes, à St-Denis-sur-Richelieu.

Il est initialement prévu de ne raccorder qu'un seul client pour une consommation annuelle initiale de près de 2 500 000 m³.

La conduite d'acier de 114,3 mm, classe 2 400 kPa et d'une longueur de 9 600 mètres débute à Contrecoeur et se raccorde à une conduite de 406,4 mm. La conduite emprunte la Montée de la Pomme d'Or, passe sous l'autoroute 30, emprunte le Chemin de la Pomme d'Or jusqu'au village de St-Antoine-sur-Richelieu, passe sous la rivière Richelieu et atteint le village de St-Denis-sur-Richelieu. Dans ce village, après avoir installé un poste de détente afin de réduire la pression, la conduite se prolonge sur la route 133 jusqu'au client avec un tuyau en plastique de 168,3 mm de classe 700 kPa sur une longueur de 400 mètres. Une carte du projet se trouve à la pièce Gaz Métro-1, Document 2.

Une copie du contrat signé du client est présentée à la pièce Gaz Métro-1, Document 3.

3.1 Marché Potentiel

Cette extension de réseau permettra principalement de donner accès à Bonduelle au réseau de distribution de Gaz Métro. Pour l'instant, Gaz Métro n'a pas décelé d'autre client important dans les environs pouvant se raccorder. Si des clients se manifestent, une analyse de rentabilité se fera individuellement, comme Gaz Métro le fait pour tous autres projets de mini-extension.

3.2 Retrait et Prévision des ventes

Les volumes de consommation prévus au contrat sont de 3 225 000 m³ avec une obligation minimale de 2 500 000 m³ par an.

Malgré la mise en place éventuelle de mesures d'efficacité énergétique, le volume reste constant car l'entreprise vise à augmenter sa production comme elle l'a fait au cours de la dernière décennie.

3.3 Situation concurrentielle

Les deux types d'énergie déplacée sont l'huile lourde #6 (2 797 650 litres) et le propane (53 712 litres). Dans ces deux marchés, le gaz naturel a un avantage concurrentiel concernant le prix et les GES émis.

3.4 Contribution et Aide financière

Le Projet implique une contribution de l'ordre de 2 385 242 $ du client, payable avant le début des travaux, afin que le projet réalise un TRI supérieur au coût du capital prospectif. Conformément à l'article 4.3.4 des *Conditions de service et Tarif*, en vigueur depuis le 1er décembre 2010, la contribution pourrait être remboursable, en tout ou en partie, selon les dispositions prévues à la clause numéro 4 du contrat à la pièce Gaz Métro-1, doc. 3.

Gaz Métro n'accordera aucune aide financière au client. Celui-ci est cependant admissible à une subvention de l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) puisque son raccordement au gaz naturel permettra de déplacer de l'huile lourde.

4. PRINCIPALES NORMES TECHNIQUES APPLIQUÉES

Le Projet sera réalisé conformément à l'ensemble de la réglementation applicable, notamment conformément aux exigences de la dernière édition disponible du code CSA Z662 ainsi qu'au *Règlement sur le gaz et la sécurité publique* (L.R.Q., c. D-10, r. 4), qui intègre les exigences des codes applicables de l'Association canadienne de Normalisation (ACNOR).

Les données techniques des conduites sont présentées ci-dessous

Conduite	Classe	Longueur (mètres)
114,3 mm acier	2 400 kPa	9 600
168,3 mm plastique	700 kPa	400
	Longueur totale	10 000

La réalisation du Projet nécessitera l'installation de 10 000 mètres de conduite qui sera exploitée à une pression de 2 400 kPa pour l'alimentation et 700 kPa pour la distribution.

Il est à noter que les diamètres des conduites ont été déterminés sur la base des équipements qui seront installés en tenant compte de la diversité de l'utilisation du client. Les besoins en gaz naturel de cette extension de réseau sont estimés à 1 700 m³/h et la capacité résiduelle sera de 3 000 m³/h.

5. COÛT DU PROJET

Le projet nécessite des investissements totalisant 3,561 M$. La portion d'investissement qui sera assumée par Gaz Métro s'élève à 1,176 M$, nette de la contribution du client. La répartition des coûts selon la nature des travaux est la suivante.

Activités	Coûts ($)
Ingénierie préliminaire	76 000
Terrain	40 000
Arpentage et ingénierie	136 000
Matériaux	497 900
Construction, branchements et gérance	2 190 707
Contingence	213 171
Sous-total	**3 153 778**
Frais généraux - 12,94%	408 099
Total global	**3 561 877**
Contribution externe - Client	(2 385 242)
Total Gaz Métro	**1 176 635**

Compte tenu de l'ampleur des coûts estimés à l'activité « Construction, branchement et gérance », Gaz Métro a l'intention de procéder à des appels d'offres afin d'octroyer les contrats aux soumissionnaires proposant les offres les plus avantageuses pour Gaz Métro.

6. FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE ET IMPACT SUR LES TARIFS

L'analyse financière est basée sur les paramètres financiers approuvés par la Régie de l'énergie dans sa décision D-2010-149. Le tableau suivant en présente les résultats.

	Rentabilité	
	Sans contribution	**Avec contribution**
TRI (%)	0,25%	7,41%
Point mort tarifaire (années)	0.0	5.00
Effet tarifaire 5 ans	1 047 336	0
Effet tarifaire 40 ans	2 643 222	(301 490)

L'analyse financière détaillée est présentée à la pièce Gaz Métro-1, Document 4.

Selon les résultats obtenus, sans contribution financière extérieure, le Projet ne peut proposer un TRI supérieur au coût moyen du capital prospectif.

7. ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité du Projet en fonction de la variation des volumes de vente et des coûts de construction**.**

Sensibilité	**TRI(%)**	**Point mort tarifaire**	**Effet tarifaire sur 5 ans**	**Effet tarifaire sur 10 ans**	**Effet tarifaire sur 20 ans**	**Effet tarifaire sur 40 ans**
Volumes						
80%	5,90%	38,24	86 140	115 430	100 552	(9 099)
100%	7,41%	5,00	(1)	(33 495)	(127 486)	(301 490)
120%	8,79%	1,00	(82 613)	(176 318)	(346 181)	(581 901)
Coûts						
- 10 %	11,06%	1,00	(156 400)	(293 786)	(503 013)	(741 223)
+ 10 %	5,28%	0,00	156 397	226 796	248 041	138 244
Coûts + 10% et **Volumes** - 20 %	4,00%	0,00	242 538	375 721	476 079	430 635

8. LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS

Outre l'autorisation de la Régie, les autorisations requises pour l'extension de réseau sont les suivantes :

- Ministère Transport Québec (MTQ);
- Permis de construction de la municipalité de St-Antoine-sur-Richelieu;
- Permis de construction de la municipalité de St-Denis-sur-Richelieu;
- Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);
- Hydro Québec;
- Pêches et Océans Canada;
- Transport Canada; et
- Ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP).

9. CALENDRIER PROJETÉ

Activités	Début	Fin
Signature de l'entente		Juin 2011
Dépôt de la preuve et autorisation de Régie de l'énergie	Juillet 2011	Début Septembre 2011
Approbations CPTAQ, MTQ, MDDEP, etc.	Août 2011	Septembre 2011
Obtention des permis de construction municipaux	Août 2011	Septembre 2011
Préparation plan et devis	Août 2011	Septembre 2011
Appel d'offres entrepreneur	Septembre 2011	Septembre 2011
Construction	Octobre 2011	Décembre 2011
Mise en gaz	Janvier 2012	Janvier 2012

10. IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

Le présent Projet offre à Gaz Métro l'opportunité d'accroître sa clientèle et ce, sans impact sur la qualité de desserte de la clientèle de la région sud de Montréal.